

# DELIBERATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

### 16 Janvier 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 10 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize janvier, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, C. BIOLAY, J-O. RABOT, G. MASRARI, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, V. KRYK, M. GRENIER, P. GUINOT, Y. DUMAS, M. LAPTEVA, D. GANNE, O. GUICHARD, H. GRANGE, R. OTZENBERGER, A. NEUSSER,

Absent : C. TOWNSEND,

Absents excusés: M. CHALENDAR, J-M. PALINIEWICZ, M. FOURNIER, Michèle GALLET,

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, M. CHALENDAR à H. GRANGE, M. FOURNIER à W. DELAVENNE, Michèle GALLET à M. GALLET,

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

## 2. Économie – Modification des statuts de la SPL Terrinov'

Monsieur le Maire rappelle que la société Terrinov, Société Publique Locale, créée en mars 2014, a pour objet d'intervenir pour le compte exclusif et sur le territoire de ses actionnaires publics dans les domaines suivants :

- L'aménagement urbain comprenant les études préalables nécessaires, la réalisation des travaux et équipements afférents, ainsi que toute mission s'y rapportant ;
- La promotion, la vente, la location ou la concession de biens immobiliers compris dans les périmètres des opérations d'aménagement confiées à la société ;
- La création et la gestion d'opérations immobilières en faveur des entreprises, et, de manière plus générale, le développement et la promotion économique et sociale des territoires.

Cette structure de droit privé est détenue à hauteur de 100 % par les collectivités locales (60 % du capital détenus par la Communauté d'agglomération du Pays de Gex, actionnaire majoritaire, et les 40 % restant répartis à parts égales entre le Conseil Départemental de l'Ain et les communes de Ferney-Voltaire, Gex, Saint-Genis-Pouilly, Prévessin-Moëns, Ornex, Divonne-Les-Bains et Chevry).

Elle a notamment été désignée en qualité de concessionnaire en vue d'aménager la ZAC Ferney/Genève Innovation.

Le Conseil d'administration de la Société Publique Locale Territoire d'Innovation a convoqué l'assemblée générale extraordinaire en vue de modifier l'article « 3 – Objet » des statuts de la SPL.

Il explique que la proposition de modification des statuts est motivée par la volonté de permettre à la SPL de proposer des services innovants en matière de mobilité, d'énergie pour accompagner les usagers dans une transition écologique moins contrainte et que cette possibilité de diversification offerte à la SPL Territoire d'innovation devra faire l'objet de validation de la part du conseil d'administration et de la ou des collectivités actionnaires pour l'engagement de ses nouvelles missions.

Il est donc envisagé d'ajouter l'alinéa 4 suivant à l'article 3. Objet de ses statuts, dans les conditions suivantes :

**Article 3 – Objet des statuts**

« Conformément au troisième alinéa de l'article L 1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Société a pour objet l'exercice, au profit et sur le territoire de ses actionnaires, des activités d'intérêt général suivantes, relevant de la compétence desdits actionnaires :

1. Toutes opérations d'aménagement au sens des dispositions de l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme comprenant les études préalables nécessaires, la réalisation des travaux et équipements afférents, ainsi que toute mission s'y rapportant, y compris l'acquisition des biens nécessaires à la réalisation des missions qui lui sont confiées, le cas échéant par voie d'expropriation ou de préemption, sur délégation.
2. Toute action ou opération relative à la promotion, la vente, la location ou la concession des biens immobiliers compris dans les périmètres des opérations d'aménagement confiées à la société.
3. La création et la gestion d'opérations immobilières en faveur des entreprises, et, de manière plus générale, le développement et la promotion économique et sociale des territoires de ses actionnaires.
4. **La gestion de services publics à caractère industriel et commercial ou toute activité d'intérêt général dans les domaines de la mobilité urbaine (stationnement public ou privé, services de mobilité partagés, ...), de l'énergie ou du développement économique complémentaires aux opérations d'aménagement conduites par la société.**
5. Plus généralement, la réalisation de toutes opérations qui sont compatibles avec ces activités, s'y rapportent directement ou indirectement, et/ou contribuent à leur réalisation. »

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **ÉMET un avis favorable** à la proposition de modification de l'article 3 Objet des statuts de la SPL Territoire d'Innovation ;
- **CHARGE** le représentant désigné par le Conseil municipal à l'assemblée générale extraordinaire de la SPL Territoire d'Innovation de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,  
O. GUICHARD

Fait à Ornex, le 20 janvier 2023

Le Maire,  
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 20 janvier 2023  
Affiché le : 20 janvier 2023

